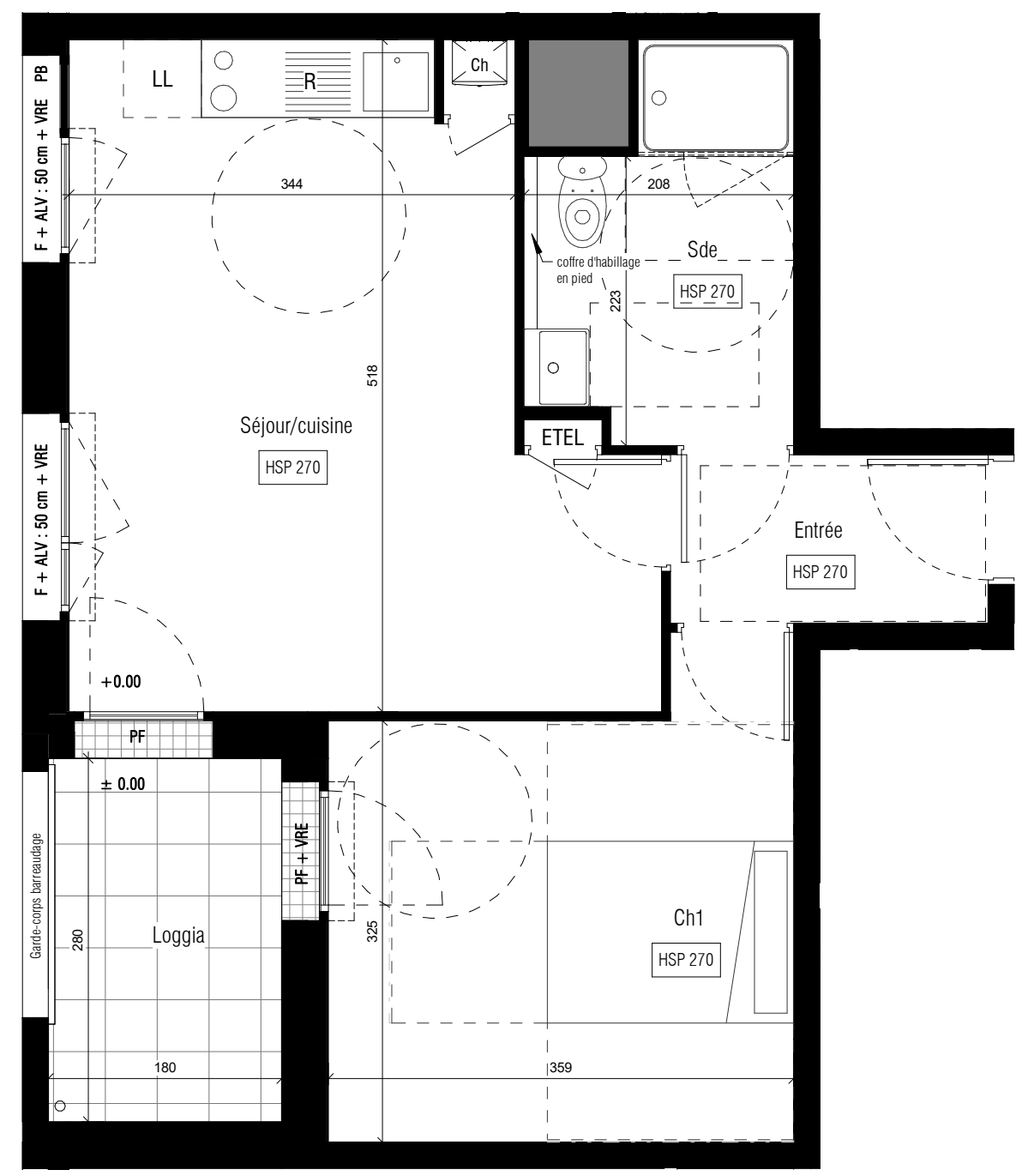
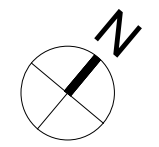


PROVISOIRE



F 307 - T2

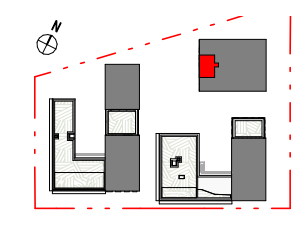


URBAN LIVES
 87 logements collectifs, 22 hébergements en résidence service, bureaux et artisanats
 12 et 16 rue Gaëtan Rondeau, 44200 Nantes

Maitrise d'ouvrage :
 ARC PROMOTION OUEST,
 5 Bd Vincent Gâche, Bp 56527
 44265 Nantes Cedex 2
 T : 02 40 35 00 35

Maitrise d'oeuvre :
 DLW Architectes
 10 rue Marmontel
 44000 Nantes
 T : 02 40 69 00 65

Collectif FARO Architectes
 37 rue des Coulmiers
 44000 Nantes
 T : 02 85 52 10 29



Lot	Code Plan	Typologie	Niveau	SURFACE HABITABLE	
	F 307	T2	R+3	Entrée	3.19 m ²
				Séjour/cuisine	19.69 m ²
				Ch1	12.35 m ²
				Sde	5.52 m ²
				TOTAL	40.74 m²
				Loggia	5.04 m ²

LEGENDE :

- Hauteur sous plafond
- Soffite ou faux plafond
- Gaine technique
- Fenêtre ouvrant à la française
- Chassis fixe vitré
- Panneau bois
- Volet roulant manuel
- Volet roulant électrique
- Allège vitrée
- Garde corps à barreaudage
- Tableau électrique
- Niveau intérieur/niveau extérieur
- Lave-Linge
- Réfrigérateur
- Chaudière

0.00/+0.0X

- HSP
- PF
- F
- FX
- PB
- VRM
- VRE
- ALV
- GOB
- ETEL
- LL
- LV
- R
- Ch

NOTA : En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente qu'un caractère informatif. Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux-plafonds et gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimension. Les canalisations, retombées et regards ne sont pas figurés. Les emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définitif.

Etabli le : 09/05/2023 MAJ : .././....